

Intervention du 20 mars au palais de Justice de Bruxelles, au nom des différentes organisations professionnelles francophones de magistrats.

*Thierry Werquin, avocat général près la Cour de cassation.*

Mesdames, Messieurs,

A la veille des élections, nous sommes ici réunis pour exprimer notre désenchantement, notre indignation, mais aussi nos espoirs.

Cela fait plus de cinq ans que nous souffrons, que vous souffrez, que le service public de la justice souffre : ce service, que les citoyens sont en droit d'attendre de l'Etat, ne leur est plus rendu comme il le devrait.

Tous les acteurs judiciaires reconnaissent l'état de délitement total que connaît la justice.

De toutes parts, s'élèvent des plaintes sur les dysfonctionnements de la justice:

des greffes ferment leurs portes ;

des juridictions suppriment des chambres ;

des courriers ne reçoivent plus de réponse ;

la fixation des causes est reportée à des dates infiniment éloignées ;

la durée de traitement des dossiers s'accroît ;

des femmes, des hommes, des enfants attendent pendant des mois, voire des années, des solutions à un conflit ;

les coûts d'accès à la justice sont dissuasifs ;

des plaintes pénales ne sont plus traitées ;

des bâtiments en ruine menacent la vie de ceux qui s'y trouvent ;

le matériel de travail est obsolète ;

les programmes informatiques sont chaotiques et inadaptés ;

l'accès à la documentation juridique se raréfie ;

des magistrats et des membres du personnel des greffes et des parquets ne sont pas remplacés ;

les cadres ne sont délibérément pas remplis ;

ceux qui travaillent encore pour la justice s'épuisent ;

leur statut est démantelé ;

la justice n'attire plus de candidat.

Les avocats et leurs clients sont désemparés, voire en colère.

Et malgré l'aggravation des atteintes portées à la qualité et à l'efficacité du service rendu au citoyen, les responsables politiques ne bougent pas, ils assistent au naufrage de la justice sans s'émouvoir ; pire encore, ils s'indignent des critiques qui leur sont adressées ; certains affirment même, sans sourciller, ne pas comprendre ces critiques puisque toutes les mesures sont prises pour que la justice soit performante et accessible à tous.

Nous assistons à un démantèlement sournois de la justice : sous le couvert de l'austérité budgétaire et de l'assèchement des moyens, l'Etat remet en cause l'accès de tous au juge et réduit progressivement son rôle de résolution des conflits et de pacification sociale entre les citoyens et entre les autorités publiques et les citoyens, mais, aussi, son rôle de maintien de l'ordre public.

Or, nous savons tous que, si ce rôle n'est plus assumé, les relations humaines et institutionnelles seront réglées par la violence, qui profite au plus fort.

C'est alors la négation de l'Etat de droit.

Est-ce cela, la société dans laquelle nous souhaitons vivre, la société que nous souhaitons léguer à nos enfants, une société qui n'est plus régie par le droit, une société qui rejette le règlement des conflits par des juges désintéressés, dotés d'un statut qui les rende apte à gérer les conflits de manière objective, impartiale, équitable, en toute indépendance, dont l'attitude et le regard expriment le respect pour ceux qui s'adressent à eux et la préoccupation de rencontrer leurs attentes ?

Voilà pourquoi, nous disons que les moyens de la justice ne peuvent pas servir de variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Le Conseil Consultatif des Juges Européens a, de même, dans un avis du 9 novembre 2018, proclamé qu'il incombe à chaque pays de fournir des moyens budgétaires suffisants pour un système judiciaire bien équipé, capable de rendre justice à travers des décisions bien motivées et rendues en temps utile.

Le cynisme de l'Etat est tel qu'il entend reporter sur les entités judiciaires la responsabilité de la gestion des maigres moyens financiers qu'il daignera leur accorder dans le cadre d'un carcan qui leur sera imposé et qui n'est qualifié de conventionnel que pour faire illusion.

Nous savons tous ici que, conformément au vœu de la Constitution, un Etat démocratique digne de ce nom n'existe que si coexistent trois pouvoirs, dont un pouvoir judiciaire indépendant, qui dit le droit, qui sanctionne les abus de droit, qui protège les droits de chacun, y compris des plus démunis, et auquel toute personne peut s'adresser pour obtenir une réponse de qualité, dans un délai raisonnable.

Lorsqu'un déséquilibre structurel durable entre les trois pouvoirs de l'Etat existe et que les freins et contrepoids sont faibles ou ignorés, l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité du système judiciaire sont gravement mises en péril.

Saper le système judiciaire menace le bon fonctionnement de la société démocratique.

Par votre présence ici, vous adressez un message fort aux responsables politiques : vous indiquez que, pour que le pouvoir judiciaire existe, pour qu'il puisse remplir ses missions, pour que soit restaurée la confiance du public en son système judiciaire et, par conséquent, en l'ensemble de son système politique, pour que la justice ne soit pas un bien de luxe accessible aux seuls nantis, pour contrer l'ubérisation de la magistrature, des conditions doivent être respectées.

Une justice de qualité à la hauteur des attentes du citoyen suppose un refinancement de l'institution judiciaire qui permette :

un taux d'occupation de ses cadres de magistrats et de personnel judiciaire à 100 pc ;

l'élaboration d'un plan d'informatisation qui intègre les systèmes informatiques des différents acteurs ;

une digitalisation efficiente des procédures ;

la mise à disposition de lieux de justice modernes et conviviaux ;

des coûts d'accès raisonnables ;

une gestion autonome et une répartition des moyens budgétaires mis à la disposition des entités judiciaires en fonction de leurs besoins réels.

Ce n'est pas le budget qui doit définir la mission : c'est l'ampleur des contentieux et les structures nécessaires pour y faire face qui doivent déterminer le budget.

Nous attendons dès lors des partis politiques, qu'ils précisent dans leur programme, les mesures qu'ils envisagent de prendre, pour rebâtir une justice digne de ce nom au service des justiciables qui veulent que justice soit faite.